



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de Mme Dominique CONORT), Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, M. Alain DELLAC (représentant de M. Jacques DEMBREVILLE), Mme Françoise RAGEOT (représentante de M. Bertrand DEVIENNE), Mme Denise POTIER (représentante de M. Philippe LEQUAIN), M. Bernard SERENARI (représentant de M. Jean-Michel ISSAKIDIS).

M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

Mme Dominique CONORT pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,
M. Marc BODIN,
M. Jacques DEMBREVILLE représenté par M. Alain DELLAC,
M. Bertrand DEVIENNE représenté par Mme Françoise RAGEOT,
M. Philippe LEQUAIN représenté par Mme Denise POTIER,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS représenté par M. Bernard SERENARI.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 22 mars 2007

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31



N° de l'ordre du jour :

2007-03-03 Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères



- M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

D'après les bases fiscales communiquées par les services fiscaux qui ont progressé en moyenne de 2,3%, Versailles Grand Parc est en mesure de fixer des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères stables voire en diminution pour Bièvres.

Depuis la loi de finances pour 2005, les collectivités en charge de l'élimination des déchets ménagers votent des taux d'imposition et non plus des produits.

En outre, une différence de taux pourra être instituée en raison de différences de niveaux de service fournis.

A l'initiative du Sénat une période transitoire de 10 ans a été instaurée pour permettre l'unification des taux entre les communes d'une même communauté dont le niveau de service est équivalent.

Le Grand Parc est en cours d'harmonisation des prestations de service offertes aux usagers jusque courant 2007.

C'est pour cette raison qu'il vous est proposé de ne pas modifier les taux au lieu de les faire converger vers des taux fixés par niveau de service car ceux-ci ne sont pas encore précisément arrêtés.

Par ailleurs, une étude est en cours pour analyser l'impact du passage à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

Fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivant les zones de perception dans le tableau suivant

Téom 2007			
Commune	Base fiscale	Taux	Produit
BIEVRES	5 840 590	9,44%	551 351,70
BOIS D'ARCY	15 383 301	7,40%	1 138 364,27
BUC	12 230 354	4,09%	500 221,48
FONTENAY LE FLEURY	16 665 034	5,38%	896 578,83
JOUY EN JOSAS	11 010 053	5,01%	551 603,66
LOGES-EN-JOSAS (LES)	2 813 808	5,87%	165 170,53
ROCQUENCOURT	8 415 639	3,20%	269 300,45
ST-CYR-L ECOLE	18 202 488	6,01%	1 093 969,53
TOUSSUS-LE-NOBLE	1 648 063	4,19%	69 053,84
VERSAILLES	149 152 418	4,75%	7 084 739,86
VIROFLAY	21 801 627	5,11%	1 114 063,14
			13 434 417,27

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,

Pascal Guéant

Directeur général des services